

MARDI, LE 9 JUIN 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 9 juin 2026, à compter de 19 h 30, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents : Monsieur Armel Gaudet, maire
 Madame Annie Gauthier, conseillère n° 1
 Madame Sylvie Poudrier, conseillère n° 2
 Madame Marianne Morency-Landry, conseillère n° 3
 Monsieur Richard Moreau, conseiller n° 4

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Armel Gaudet, maire, agit à titre de président d'assemblée et Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assistent également à la séance : Madame Céline Girard, greffière-trésorière adjointe.

Assemblée : 4 personnes.

2. MOT DU MAIRE

Bon début d'été à tous et du succès dans toutes vos occupations.

26-06-095

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des états financiers audités 2025
5. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2026 et de la séance extraordinaire du 25 mai 2026
6. Suivi des séances précédentes
7. Première période de question
8. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
9. Adoption des comptes / Mai 2026
10. Dépôt du rapport financier 2025 de la greffière-trésorière et directrice générale
11. Règlement numéro 26-07-08 sur la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 25-03-03
12. Règlement numéro 26-07-09 décrétant l'entretien hivernal des voies privées, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 20-03-03
13. Règlement numéro 26-07-10 relatif au remboursement de dépenses des élu(e)s et des employé(e)s
14. Résolution - Programmation des travaux dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
15. Octroi d'un mandat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection du pont 030-002 situé au Ruisseau-Charron et du pont 027-002 dans le 9^e Rang Est
16. Nomination d'un représentant pour agir comme inspecteur en bâtiment
17. Officialisation de l'embauche de l'employé numéro 32-0010
18. Résolution d'embauche d'un préposé à l'aménagement paysager dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada
19. Travaux de nivelage des chemins pour la saison estivale 2026
20. Nomination du responsable de caserne conformément à l'entente de coopération intermunicipale des services incendies de l'Est et du Nord du Témiscamingue
21. Résolution autorisant l'achat de compteurs d'eau
22. Résolution octroyant un contrat pour l'installation de compteurs d'eau
23. Demande de modification de la signalisation sur le réseau sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) – relocalisation du panneau de limitation de vitesse (50 km/h) à l'entrée Ouest du village
24. Correspondance
25. Affaires diverses
26. Deuxième période de question
27. Clôture de la séance

IL EST RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2025

Conformément aux dispositions applicables, le conseil prend acte du dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025. Ce document est présenté, via

Internet, par Aline Guénette, technicienne comptable de l'auditeur Daniel Tétreault CPA Inc. Un exemplaire a été remis à tous les élus(es).

26-06-096

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2026

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et résolu unanimement que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2026 et de la séance extraordinaire du 25 mai 2026 soient adoptés tel que rédigés.

6. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

26-06-097

6.1 PROJET DE CONVERSION DES LUMINAIRES DE RUES AU DEL – ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans le respect de son règlement de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation, la conception, le financement et les services écoénergétiques (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT que Ainsworth Inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM (ci-après le « Contrat Cadre »);

CONSIDÉRANT que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury est satisfaite des conclusions de l'Analyse d'opportunité et souhaite confirmer la faisabilité technico-économique de l'Analyse d'opportunité et en raffiner le contenu par la réalisation d'une étude de faisabilité par Ainsworth Inc.;

CONSIDÉRANT que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat Cadre intervenu entre la FQM et Ainsworth Inc.;

CONSIDÉRANT que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat Cadre la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury doit conclure une entente avec la FQM;

CONSIDÉRANT que la FQM accepte de signer une entente avec la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat Cadre;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat Cadre et, à cette fin, y adhère;

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat Cadre comme si elle avait contracté directement avec Ainsworth Inc.;

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury reconnaisse que la FQM recevra, directement de Ainsworth Inc., à titre de frais de gestion, une redevance de 3 % sur le montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes;

QUE monsieur Armel Gaudet, maire, et madame Julie Gilbert, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, l'entente en annexe à la présente résolution;

QUE monsieur Armel Gaudet, maire, et madame Julie Gilbert, directrice générale, soient autorisés à requérir la réalisation pour le compte de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, d'une étude de faisabilité conformément à l'Appel d'offres;

QUE monsieur Armel Gaudet, maire, et madame Julie Gilbert, directrice générale, ou toute personne qu'ils désignent soient autorisés à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM ou de l'Appel d'offres;

QU’un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

19h50 à 19h56.

8. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Le maire a discuté des points suivants concernant les rencontres avec la MRC de Témiscamingue :

- Scierie Béarn – la MRC regarde à créer une coopérative pour sauvegarder l’entreprise
- Projet d’installation aquatique au centre du Témiscamingue
- Centrale Onimiki

9. ADOPTION DES COMPTES / MAI 2026

9.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS MAI 2026		
NOM	MONTANT	DESCRIPTION
Salaires col bleu et col blanc	19 737.96 \$	Salaire net / Greffière-trésorière, DG et agent de développement, chef et préposés aux travaux publics*, Surveillant Écocentre, adj à la direction et concierge centre com. Frais de poste, déplacements et divers
Bénévole	1 302.36 \$	Achats divers - Fête au Village
Bell Mobilité	150.80 \$	Cellulaires mai 2026
Desjardins sécurité financière	664.38 \$	Ass. Collectives / Mai 2026
École du Carrefour	723.00 \$	Loyer point de service CISSSAT
"	250.00 \$	Don prix Méritas 2026
Hydro-Québec	379.64 \$	Électricité / Patinoire
"	437.08 \$	Électricité / Lumières de rues
"	2 509.98 \$	Électricité / Station de pompage
Revenu Québec	5 808.39 \$	Remises salariales / Avril 2026
Revenu Canada	2 175.20 \$	Remises salariales / Avril 2026
Télébec	141.86 \$	Téléphone / Traitement eau potable juin 2026
Visa/SEAO	57.26 \$	Appel d'offres- Réfection de ponceaux
Visa/Signo-plus	285.69 \$	Panneaux signalisation chaussée cahoteuse (4)
Visa/RACJ	61.50 \$	Permis de réunion Fête au Village
Visa/Communication Cloudli	122.52 \$	Téléphonie IP / Bureau et centre communautaire
Visa/Tenaquip limitée	213.69 \$	Poteaux délinéateur (4)
TOTAL	35 021.31 \$	

26-06-098

9.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

ADOPTION DES COMPTES À PAYER - MAI 2026		
NOM	MONTANT	DESCRIPTION
Corporation développement et Gaboury	594.42 \$	Bois constr. toilette sèche / Camping LDB
Diocèse de Rouyn-Noranda	10.00 \$	Frais d'inscription au Registre funéraire provincial / Concession lot cimetière
Fédération québécoise des municipalités	121.25 \$	Honoraires - Plan de gestion des actifs en eau
"	1 738.42 \$	Honoraires – Réfection ponceaux*
Garage Patriote	1 017.53 \$	Évaluation mécanique moteur camion*
H2Lab	419.95 \$	Analyse eau / Traitement eau potable avril et mai
H2O Innovation	1 523.95 \$	Produits chimiques / Traitement eau potable
J. Drolet et fils	274.14 \$	Copie clé (serv. Incendie) et matériaux const. toilette sèche / Camping LDB
La Coop Novago	103.11 \$	Roues de remplacement pour bac poubelle et recyclage
"	117.19 \$	Chaux hydratée / Gestion des matières compostables
Landry Richard	560.51 \$	Déneigement 12 déc. 2025 au 3 avril 2026
Les entreprises N.Vachon	902.55 \$	Transport camion par fardier*
Les Installations Électriques Gadi inc.	605.53 \$	Vérification et réparation compresseur / Station de pompage
Les Monuments Girard	215.58 \$	Panneau interdiction de stationner accès camion incendie*
Lettrage Frans Gauthier	149.46 \$	Plaque - numéro civique et poteau
Matériaux Jolette	337.75 \$	Matériaux construction toilette sèche / Camping LDB
"	703.23 \$	Asphalte froide*
M.R.C. de Témiscamingue	20 004.00 \$	2e versement quote-part
Norinfra Services d'ingénierie	4 734.10 \$	Surveillance en bureau / Réfection de ponceaux*

Quincaillerie de l'Est	1 690.43 \$	Essences / Camion*, chargeuse- pelleteuse* et instruments
"	39.08 \$	Divers articles entretien-réparation / Garage*
"	111.24 \$	Divers articles entretien-réparation / Machinerie parcs
	91.97 \$	Plaque d'acier entretien-réparation / Égout
	45.98 \$	Pelle / Balayage de rues*
"	211.42 \$	Divers articles construction toilette sèche / Camping Lac-des-Bois
"	293.16 \$	Gants et bottes de sécurité préposé aux travaux publics*
"	133.88 \$	Jouets pour enfants et articles divers de quincaillerie pour déco. / Fête au Village
"	44.81 \$	Calfeutrants réparation / Bureau municipal
"	150.57 \$	Produits et papier de conciergerie / Centre communautaire
Quincaillerie Home Hardware	786.33 \$	Jouets enfants et jeux extérieur / Fête au Village
R.P. Express	77.92 \$	Cueillettes échantillons eau / Traitement eau potable avril et mai 2026
Sécurité publique - Sûreté du Québec	11 095.00 \$	1er versement 2026
Services informatiques Logitem	281.52 \$	Fourniture de bureau, frais annuel et support tech. Macrium
Services Pyro-Pro	155.21 \$	Électrodes pour défibrillateur / Bureau municipal
"	68.12 \$	Trousse 1er soins / Fête au Village
Transport D. Barrette	689.85 \$	Location camion à neige avril*
"	562.37 \$	Concassé réserve garage municipal*
"	23 923.73 \$	Travaux - sinistre crues printanières 2026
Transport Jolatem	6 340.87 \$	Nivelage des chemins gravelés*
Transport Symkam	982.25 \$	Location excavatrice / Entretien écocentre
"	224.20 \$	Location conteneur déchets / Écocentre
Total	82 132.58 \$	
* Dépenses subventionnées		

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu que les comptes soient adoptés pour le mois de mai 2026, tels que présentés ci-dessus :

Je, soussignée, certifie par les présentes qu’il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetés par le conseil. (C.M., art. 961)

Signé ce 9 juin 2026

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

10. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025 DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions applicables, le conseil prend acte du dépôt du rapport financier 2025 de la directrice générale. Un exemplaire est remis à tous les élus(es).

11 RÈGLEMENT NUMÉRO 26-07-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

11.1 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

La conseillère, Marianne Morency-Landry, annonce qu’un règlement, portant le numéro 26-07-08 sur la gestion contractuelle sera adopté au cours d’une séance ordinaire ultérieure du conseil.

11.2 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-07-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La conseillère, Marianne Morency-Landry, dépose et présente le projet de règlement portant le numéro 26-07-08 sur la gestion contractuelle.

12. RÈGLEMENT NUMÉRO 26-07-09 DÉCRÉTANT L’ENTRETIEN HIVERNAL DES VOIES PRIVÉES, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 20-03-03

12.1 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

Le conseiller, Richard Moreau, annonce qu’un règlement, portant le numéro 26-07-09, décrétant l’entretien hivernal des voies privées, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 20-03-03 sera adopté au cours d’une séance ordinaire ultérieure du conseil.

12.2 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-07-09, DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN HIVERNAL DES VOIES PRIVÉES, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 20-03-03

Le conseiller Richard Moreau, dépose et présente le projet de règlement portant le numéro 26-07-09, décrétant l'entretien hivernal des voies privées, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 20-03-03.

13. RÈGLEMENT NUMÉRO 26-07-10 RELATIF AU REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DES ÉLU(E)S ET DES EMPLOYÉ(E)S

13.1 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

La conseillère, Sylvie Poudrier, annonce qu'un règlement, portant le numéro 26-07-10, relatif au remboursement de dépenses des élu(e)s et des employé(e)s sera adopté au cours d'une séance ordinaire ultérieure du conseil.

13.2 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-07-10, RELATIF AU REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DES ÉLU(E)S ET DES EMPLOYÉ(E)S

La conseillère, Sylvie Poudrier, dépose et présente le projet de règlement portant le numéro 26-07-10, relatif au remboursement de dépenses des élu(e)s et des employé(e)s.

26-06-099

14. RÉSOLUTION – PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

ATTENDU que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et unanimement résolu que:

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle :
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par la Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

PROJET DE RENOUVELLEMENT PROGRAMMATION TECQ 2024-2028 – NO 1			
DÉPENSES	TOTAL	COÛTS À VENIR	COÛTS RÉALISÉS
Eaux usées – Plan et devis	21 268 \$	12 408 \$	8 860 \$

Eaux usées - Construction	576 515 \$	576 515 \$	
Réfection façade Nord - Garage	38 023 \$	38 023 \$	
Réfection plafond salle électrique – Centre communautaire	3 503 \$	3 503 \$	
Réfection - Bureau	18 474 \$	18 474 \$	
Réfection entrée – Centre communautaire	15 000 \$	15 000 \$	
TOTAL (597 783 \$ + 75 000 \$)	672 783 \$	663 923 \$	8 860 \$

26-06-0100 **15. OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU PONCEAU 030-002 SITUÉ AU RUISSEAU-CHARRON ET DU PONCEAU 027-002 DANS LE 9^E RANG EST**

CONSIDÉRANT que la Municipalité n’a reçu aucune offre;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de remettre, à la séance ordinaire de juillet 2026, l’octroi d’un mandat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection du ponceau 030-002 situé au Ruisseau-Charron et du ponceau 027-002 dans le 9^e Rang Est.

26-06-0101 **16. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR AGIR COMME INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

ATTENDU que les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laniel, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère- Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, St-Édouard-de-Fabre et la Ville de Ville-Marie sont signataires de « l’Entente intermunicipale relative à l’application des règlements d’urbanisme »;

ATTENDU que la MRCT consent à fournir aux municipalités participantes les services ci-après décrits;

ATTENDU que selon les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, toute municipalité peut conclure une entente de service avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régie, relativement à la fourniture de service d'inspection, d'émission de permis et certificat et autres services connexes concernant l'application des règlements d'urbanisme, de ceux relatifs à l'environnement ainsi que des règlements nuisances;

ATTENDU que les parties sont habilitées à exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente consignée dans le présent contrat;

ATTENDU que les règlements de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury prévoient que les responsabilités mentionnées précédemment ne peuvent être exercées à titre d'inspecteur en bâtiment dûment nommé par une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury nomme Madame Monique Vachon au titre d'inspecteur en bâtiment et que son entrée en fonction sera à partir du 10 juin 2026;

QUE le conseil municipal autorise Madame Monique Vachon à délivrer des permis ou certificats, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter de la signature de l'ensemble des parties prenantes à ladite entente:

- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Règlement sur les permis et certificats;

- Règlement sur les usages conditionnels;
- Règlement sur les nuisances;
- Règlement sur la dégradation des paysages;
- Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;
- Autres lois ou règlement pouvant s'appliquer.

À ces règlements municipaux, s'ajoute comme s'ils étaient ici énumérés, l'application des articles de loi ou de règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par la présente entente.

À titre indicatif, et non limitativement, les principaux règlements provinciaux ainsi applicables sont : le règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6), le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3, r.3).

26-06-0102

17. OFFICIALISATION DE L'EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0010

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 32-0010 a été embauché le 22 février 2026 sous une période de probation de trois mois (Résolution no 26-03-037);

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 32-0010 a manifesté à la direction générale son souhait de poursuivre son emploi;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 32-0010 a demandé à ne pas participer aux réunions du Conseil;

CONSIDÉRANT que cette période de probation n'est pas jugée suffisante par le Conseil, pour un poste de cette nature;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et résolu majoritairement :

QU'une période de probation supplémentaire de trois (3) mois soit exigée avant l'officialisation de l'embauche de l'employé no 32-0010;

QUE le Conseil exige la participation de l'employé numéro 32-0010 aux rencontres de travail mensuelles tenues avant les séances ordinaires du Conseil;

QUE le Conseil exige la remise d'un rapport mensuel détaillant les tâches effectuées ainsi que les tâches à accomplir;

QUE le maire et la directrice générale rencontre l'employé numéro 32-0010 afin de lui communiquer clairement les attentes du Conseil.

26-06-0103

18. EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une aide financière d'Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un préposé à l'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel de candidature ainsi qu'à des entrevues pour pourvoir ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Richard Moreau et unanimement résolu que la Municipalité procède à l'embauche de xxxx au poste de préposé à l'aménagement paysager:

QUE le salaire offert soit fixé à 20.00 \$ de l'heure tel que mentionné dans la demande d'aide financière.

26-06-0104

19. TRAVAUX DE NIVELAGE DES CHEMINS POUR LA SAISON ESTIVALE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Poudrier et résolu à l'unanimité que la Municipalité mandate Transport Jolatem afin d'effectuer le nivelage des chemins une fois par mois pour les six prochains mois.

26-06-0105

20. NOMINATION DU RESPONSABLE DE CASERNE CONFORMÉMENT À L'ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DES SERVICES INCENDIES DE L'EST ET DU NORD DU TÉMISCAMINGUE

ATTENDU que la Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury est signataire de l'Entente de coopération intermunicipale des services incendies de l'Est et du Nord du Témiscamingue (CISIENT);

ATTENDU que l'entente prévoit la désignation d'un *responsable de caserne* pour assurer la coordination locale des opérations, la gestion des ressources et la liaison avec la direction du service incendie intermunicipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury nomme Éric Dubuque à titre de responsable de la caserne, conformément aux dispositions de l'Entente CISIENT;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la direction du CISIENT ainsi qu'aux municipalités partenaires.

26-06-0106

21. RÉOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la suite du *Bilan de la Stratégie d'économie d'eau potable*, exige l'installation de compteurs d'eau dans une partie des immeubles résidentiels branchés au réseau d'aqueduc municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et majoritairement résolu que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury autorise l'achat de compteurs d'eau, selon la soumission numéro 11858 du 29 mai 2026, à Les compteurs Lecompte Ltée au montant de 6 957.21 \$ (taxes non incluses) :

QUE le financement de ce projet provienne de l'excédent – contribution en eau.

Le conseiller Richard Moreau demande que sa dissidence soit inscrite à la présente résolution.

26-06-0107

22. RÉOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la suite du *Bilan de la Stratégie d'économie d'eau potable*, exige l'installation de compteurs d'eau dans une partie des immeubles résidentiels branchés au réseau d'aqueduc municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et majoritairement résolu que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury octroi un contrat pour l'installation de compteurs d'eau selon la soumission numéro 24732 du 3 juin 2026 à Champoux Électrique Inc au montant de 15 365.00 \$ (taxes non incluses) :

QUE le financement de ce projet provienne de l'excédent – contribution en eau.

Le conseiller Richard Moreau demande que sa dissidence soit inscrite à la présente résolution.

26-06-0108

23. DEMANDE DE MODIFICATION DE LA SIGNALISATION SUR LE RÉSEAU SOUS LA GESTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) – RELOCALISATION DU PANNEAU DE LIMITATION DE VITESSE (50 KM/H) À L'ENTRÉE OUEST DU VILLAGE

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers sur la rue Principale constitue une priorité pour la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury;

CONSIDÉRANT que des observations d'enjeux liés à la vitesse à l'entrée Ouest du village ont été signalés;

CONSIDÉRANT la présence, près du panneau de limitation de vitesse (50km/h) à l'entrée Ouest du village, de l'accès à la rue de la Rivière, à un commerce au détail et au quai public;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas la juridiction pour modifier la signalisation sur les routes relevant du MTMD;

CONSIDÉRANT qu'une intervention du MTMD permettrait d'améliorer la sécurité routière et de réduire les risques d'accidents;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et résolu unanimement que la municipalité de canton unis de Latulipe-et-Gaboury demande officiellement au MTMD une relocalisation du panneau de limitation de vitesse (50 km/h) situé à l'entrée Ouest du village :

QUE la Municipalité s'engage à collaborer avec le MTMD pour fournir toute information utile et faciliter les interventions sur le terrain;

QUE la présente résolution soit transmise au MTMD.

24. CORRESPONDANCE

24.1 CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CISSSAT) – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS PORTANT SUR LE PROJET D'ANALYSE DES EAUX DE SOURCES EN MILIEUX NATURELS EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Dans une lettre du 29 avril 2026, le CISSSAT, à la suite d'un projet d'analyse des eaux de sources en milieux naturels en région, souhaite informer la Municipalité qu'une source, située dans les 7^e et 8^e Rangs Est à Latulipe-et-Gaboury, a fait l'objet d'analyses.

À la suite de ce rapport, le CISSSAT souhaite informer la Municipalité des possibilités de contamination bactériologique, parfois associé à des indicateurs d'origine fécale, de ces eaux de sources.

Ainsi, l'on demande à la Municipalité de publier de l'information, dans le journal local afin de sensibiliser la population des risques encourus pour la santé.

24.2 L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – UTILISATION D'AFFICHES TEMPORAIRES LORS DES TRAVAUX AGRICOLES

Dans une lettre du 12 mai 2026, l'UPA informe la Municipalité qu'un projet de sensibilisation routière est en cours. Ainsi, il serait possible de voir des affiches temporaires à proximité des fermes et des champs pendant les prochains mois et les prochaines années.

24.3 PROJET RETOUR À L'ÉCOLE - REMERCIEMENTS

Dans un courriel du 30 avril 2026, Projet Retour à l'école remercie la Municipalité pour le don offert.

25. AFFAIRES DIVERSES

25.1 PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2026

Le conseil procède à une discussion concernant les travaux envisageables dans le cadre du budget alloué de 12 000 \$. Les options suivantes sont examinées :

- Creusage de fossés;
- Installation de ponceaux.

26. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

21h07 à 21h22.

26-06-0109

27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Poudrier et unanimement résolu de clore la séance.

Il est 21 heures 22 minutes.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ci-dessus ont été autorisées par le conseil (C.M., art. 961).

Signé à, la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury ce 9 juin 2026.

Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale

Armel Gaudet, maire

Julie Gilbert, greffière-trésorière et
directrice générale